



# CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DES FINANCES  
ET DE L'ADMINISTRATION

Distr.  
GÉNÉRALE

CFA(XXXII)/1  
4 septembre 2017

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

TRENTE-DEUXIÈME SESSION  
27 novembre - 2 décembre 2017  
Lima (Pérou)

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet
5. Projet de budget administratif biennal pour les exercices 2018 et 2019
6. Bilan des contributions aux budgets administratifs
7. Situation actuelle du Compte administratif
8. Ressources du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali
  - (a) Compte spécial:
    - (i) Compte subsidiaire des Programmes thématiques
    - (ii) Compte subsidiaire des projets
  - (b) Fonds pour le Partenariat de Bali
9. Rapports du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2016
10. Nomination du vérificateur aux comptes
11. Programme de travail biennal du Comité pour 2018-2019
12. Demande d'un allègement d'obligations de la part de la République centrafricaine
13. Élection du Président et du Vice-président pour 2018
14. Dates et lieux des trente-troisième et trente-quatrième sessions
15. Autres
16. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
17. Rapport de la session

## **ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

### **Point 1 - Ouverture de la session**

La trente-deuxième session du Comité des finances et de l'administration sera inaugurée par son Président, M. Mad Zaidi Mohd Karli (Malaisie).

### **Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux**

Le Comité pourra examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter son Ordre du jour pour la session. Concernant l'organisation des travaux, il est à noter que le calendrier des réunions relatif aux travaux des Comités sera déterminé à l'issue des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le(s) habituel(s) groupe(s) de travail informel(s) (à composition non limitée) pour les assister dans leur examen des questions dont ils seront saisis.

### **Point 3 - Admission d'observateurs**

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

### **Point 4 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet** [Document ITTC/EP-52]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans le rapport produit par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune des Comités. Le rapport du cinquante-deuxième Panel d'experts, comportant ses observations d'ordre général, figure au document ITTC/EP-52. Des discussions complémentaires pourront avoir lieu au titre de ce point de l'ordre du jour en séance commune à la demande des Comités.

### **Point 5 - Projet de budget administratif biennal pour les exercices 2018 et 2019** [Document CFA(XXXII)/2]

Ainsi que le stipule l'alinéa 4 de l'article 19 de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006, le Comité pourra souhaiter examiner le projet de budget administratif biennal pour les exercices 2018 et 2019, tel que contenu dans le document CFA(XXXII)/2.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXII)/2 et, en conséquence, adopter les propositions budgétaires pour examen par le Conseil.

### **Point 6 - Bilan des contributions aux budgets administratifs** [Document CFA(XXXII)/3]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXII)/3 qui présente le détail des contributions des membres aux budgets administratifs des exercices 1986 à 2017, comprenant les quotes-parts, encaissements, intérêts et arriérés.

### **Point 7 - Situation actuelle du Compte administratif** [Document CFA(XXXII)/4]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXII)/4 présentant la situation financière actuelle de l'Organisation en référence aux dépenses imputées au Budget administratif de 2017 et aux ressources disponibles.

**Point 8 - Ressources du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali**

[Document CFA(XXXII)/5]

- (a) Compte spécial:
  - (i) Compte subsidiaire des Programmes thématiques,
  - (ii) Compte subsidiaire des projets,
- (b) Fonds pour le Partenariat de Bali.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXII)/5 qui récapitule la position et l'état des ressources de ces comptes.

**Point 9 - Rapport du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2016**

[Document CFA(XXXII)/6]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXII)/6 et, s'il y a lieu, préconiser au Conseil d'accepter le rapport du vérificateur aux comptes de l'Organisation pour l'exercice 2016.

**Point 10 - Nomination du vérificateur aux comptes**

[Document CFA(XXXII)/7]

Le Conseil en sa cinquante-deuxième session, conformément à la Décision 2(XLII), décidait de nommer le cabinet *BDO Toyo & Co.* afin d'effectuer la vérification des comptes de l'Organisation pour l'exercice 2016, au titre d'une prorogation de sa nomination à titre exceptionnel.

Le vérificateur aux comptes a achevé sa vérification des comptes de l'Organisation pour l'exercice 2016 et le rapport du vérificateur aux comptes portant sur l'exercice 2016 est examiné au titre du point 9 de l'Ordre du jour.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXXII)/7 et préconiser au Conseil la nomination d'un vérificateur aux comptes chargé de vérifier les comptes de l'Organisation des exercices 2017 et suivants, conformément aux dispositions des Normes de vérification comptable de l'OIBT [Annexe 4 au Règlement financier de l'OIBT].

**Point 11 - Projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2018-2019**

[Document ITTC(LIII)/7]

Conformément à la recommandation du Conseil, le Comité pourra souhaiter délibérer du projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2018-2019, contenu dans le document ITTC(LIII)/7, en particulier la section se rapportant aux activités du Comité des finances et de l'administration.

**Point 12 - Demande de dispense d'obligations de la part de la République centrafricaine**

En sa trentième session, le Comité des finances et de l'administration a délibéré de la demande émise par la République centrafricaine de procéder à une radiation de ses arriérés de contributions à l'Organisation, conformément à l'article 30 de l'AIBT de 2006 relatif aux «Dispenses» et il a décidé de diffuser la lettre auprès de tous les pays membres. Le Comité a conclu d'examiner favorablement la demande déposée par la République centrafricaine de faire radier ses arriérés de quotes-parts de contribution à l'OIBT sur la période 2005-2011 et que cette question soit inscrite comme point prioritaire de l'ordre du jour de la trente et unième session du Comité. Cependant, la Présidente de la cinquante-deuxième session du Conseil avait statué que, dans la mesure où aucun délégué de la République centrafricaine n'était présent, ce point ne saurait être examiné lors de ladite session. Le Comité pourra reconsidérer ce point de l'ordre du jour lors de sa trente-deuxième session.

**Point 13 - Élection du Président et du Vice-président pour 2018**

L'élection du Président et du Vice-président pour 2018 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et du Comité.

**Point 14 - Dates et lieux des trente-troisième et trente-quatrième sessions**

Les dates et lieux des trente-troisième et trente-quatrième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième

sessions.

**Point 15 - Autres**

Le Comité pourra examiner toute autre question d'ordre financier ou administratif dans le cadre de ce point de l'Ordre du jour.

**Point 16 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux**

Le Comité pourra examiner la série de recommandations qu'il décidera d'adresser au Conseil.

**Point 17 - Rapport de la session**

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le président de présenter ce rapport durant la cinquante-troisième session du Conseil pour examen et adoption.

\* \* \*